



CHARTRE QUALITE

Ces gîtes ou chambres d'hôtes appartiennent à des viticulteurs en activité ou à des non viticulteurs qui ont mis en place un partenariat – illustré par un engagement – avec des viticulteurs signataires de notre charte d'accueil et situés à une distance maximum de 10 km de l'hébergement.

1 Critères Oenotouristiques

A/ L'hébergement est situé dans une zone d'appellation vitivinicole et un environnement à proximité immédiate du vignoble (moins de 3 km) ou dans un village vinicole.

B/ L'hébergeur met à disposition du client :

- _ documentation gratuite : carte du vignoble, brochures éditées par les organismes de promotion viticole
- _ guides des vins en consultations
- _ magazines en rapport avec le vin et la gastronomie

C/ L'hébergeur dispose d'un équipement en parfait état pour la dégustation (chambres d'hôtes) ou mis à disposition pour les gîtes.

- _ verres adaptés à la dégustation (verres INAO minimum)
- _ matériel adéquate pour l'ouverture des bouteilles
- _ carafe à décanter
- _ bouchon à pomper avec pompe (vaacu vin)
- _ matériel pour rafraîchir les vins
- _ armoire à vin ou cave_ essuies verres

D/ L'hébergeur offre un coffret de 2 bouteilles des vins de sa propriété ou pour les non viticulteurs un coffret d'un domaine aux alentours sera offert pour toute réservation

E/ L'hébergeur viticulteur fera visiter son domaine suivie d'une dégustation, pour l'hébergeur non viticulteur il accompagnera son hôte au domaine partenaire pour que celui fasse une visite suivie d'une dégustation, la visite devra être effectuée par une personne qualifiée qui apportera des informations sur les méthodes de vinifications du domaines, les cépages, le terroir, etc... Elle fera visiter les chais à vinifications, à élevage et aussi un tour dans les vignes si le temps le permet

F/ L'hébergeur devra informer et conseiller ses clients sur les sites partenaires liés au vin, écoles de dégustations, maisons des vins, restaurants, bars à vins, vigneron, etc... Et à sa demande lui organiser un circuit.



CHARTRE QUALITE

Ces gîtes ou chambres d'hôtes appartiennent à des viticulteurs en activité ou à des non viticulteurs qui ont mis en place un partenariat – illustré par un engagement – avec des viticulteurs signataires de notre charte d'accueil et situés à une distance maximum de 10 km de l'hébergement.

2 A Joindre

Copie de la charte d'accueil signée et coordonnées du viticulteur partenaire, le cas échéant. Dans le cas où celle-ci n'existe pas, le viticulteur se conformera aux critères de visite ci-après mentionnés.

3 Engagement

Je soussigné.....

_ Déclare avoir pris connaissance de la charte qualité « Wine Gîte » et en accepte librement les termes,

_ m'engage à utiliser le logo et faire état de mon appartenance au label « Wine Gîte », sur tous supports de promotion complémentaires à ceux réalisés par Wine Océan,

_ autorise Wine Océan à collecter et utiliser mes données personnelles dans le cadre de la base de données propriétaires (vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données personnelles vous concernant).

_ autorise Wine Océan à reproduire sur tous supports de promotion « Wine Gîte » (affiches, brochures, site internet...) les photographies prises lors de la visite de mon (mes) hébergement(s).

_ accepte de fournir tous renseignements utiles à Wine Océan sur la saison écoulée (taux de remplissage, origine de la clientèle...).

La présente charte est établie en deux exemplaires.

Tout manquement aux conditions générales de la présente charte entraînera automatiquement la perte du label « Wine Gîte », et de tous les avantages qui y sont attachés. Pour sa part, Wine Océan s'engage à mettre en oeuvre les moyens nécessaires au développement du label « Wine Gîte », et à défendre les intérêts de ses adhérents.

« Lu et approuvé » (mention écrite à la main).

Fait à Le

Wine Océan

Signature du Propriétaire